



Pour un service public de qualité, Oui à un protocole de qualité.

A Romainville, le 5 avril 2013

La CGT a été à l'initiative de l'élaboration du protocole et de la mise en place du groupe de transfert.

La CGT, dont la démarche revendicative associe toujours les salarié-es concerné-es, constate un certain nombre d'avancées. La mobilisation sans précédent (200 salarié-es rassemblé-es et plusieurs établissements fermés) des collègues de la CAEE et des futurs transférés, le vendredi 22 Mars 2013 a permis:

1. La suspension de la retenue dite de carence
2. L'accélération de la procédure d'acquisition pour 580.000 euros de matériel neuf pour la D.P.V.D.
3. La possibilité de se faire payer les 25 heures supplémentaires mensuelles ou de les récupérer sans limite dans le temps.
4. Le maintien des organisations de travail actuelles pour les établissements culturels et sportifs.
5. Le paiement en heures supplémentaires du travail le dimanche dans le cadre des missions irrégulières.
6. L'examen à chaque vague de transfert (Mai, Juin et Juillet 2013) du nombre de collègues éligibles, dans le cadre de la loi du 12 Mars 2012, aux sélections professionnelles en vue d'être titulariser. La mise en place d'un plan pluriannuel, le plus court possible, de mise en stage sera établi en concertation avec les syndicats.

La CGT se félicite de ces avancées, qui pour la plupart seront transposées dans le futur protocole. *Mais nous constatons que des revendications importantes n'ont toujours pas été satisfaites. (art.9, 14 et 17 sur le temps de travail)*

Ainsi la mobilisation des salarié-es, avec leur syndicat CGT, étant seule capable de faire bouger les lignes, nous appelons les collègues de la CAEE et les futurs transférés à se rassembler

MARDI 9 AVRIL 2013 à partir de 17h00
devant le quadrium (100 avenue G. Roussel à Romainville)
pendant la réunion du Conseil Communautaire.

Nous revendiquons:

1. Une compensation substantielle en cas travail le Dimanche de façon régulières.
2. L'obtention du déclenchement des heures de nuits à partir de 21h00.
3. 12 jours de pénibilité pour ceux dont le caractère de pénibilité est retenue dans le cadre de leurs missions.
4. 6 jours de compensation pour les collègues travaillant le samedi de façon régulière.
5. Dans le cadre du « savoir nager » 27h00 de bassin et 8h de forfait externalisé pour les Maîtres nageurs.

En relisant ce Vendredi 5 Avril 2013 la dernière version du protocole proposée par l'Administration d'Est Ensemble, la CGT, consciente de ses responsabilités en tant que 1ere organisation syndicale sur le territoire de la communauté d'agglomération, consciente des avancées obtenues mais aussi des points de blocage de la part de l'employeur, ne peut engager sa signature le Lundi 8 avril et décide donc d'organiser un réferendum dans chaque établissement concerné, du 8 au 12 Avril.

La CGT demande aux salarié-es de se prononcer après avoir pris connaissance du contenu du protocole d'accord soumis aux organisations syndicales le 5 Avril 2013 et de répondre à la question suivante:

« Le protocole d'accord, dans sa version du 5 Avril 2013, vous satisfait-il dans sa globalité? »

A l' issue de cette consultation démocratique les syndicats CGT des 9 Villes et d'Est Ensemble convient les salarié-es à une:

**Assemblée Générale extraordinaire
Mardi 23 Avril 2013 à partir de 9h30
à la Bourse du travail de Bobigny.**

Nous vous présenterons, à cette occasion, les résultats de cette consultation et envisagerons avec vous la poursuite et l'organisation des mobilisations futures.

Les syndicats CGT

